RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL SUR LA PROTECTION JURIDIQUE DES SAVOIRS AUTOCHTONES ET TRADITIONNELS EN AFRIQUE CENTRALE

Ndjamena, du 17 au 19 décembre 2024

*Rapporteur, **NADJIKONG Innocent***

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 3

DEROULEMENT DE L'ATELIER 3

Session 1 : ouverture, objectives et les attentes de l'atelier 3

Mot de bienvenue du représentant de l'UNESCO Tchad 3

Mot de représentant l'UNESCO siège 4

Mot de bienvenue de la Coordinatrice nationale de l'AFPAT 5

Discours d'ouverture des autorités tchadiennes 5

Session 2 : les savoirs et connaissances des Peuples Autochtones 6

Présentation : Importance des connaissances et savoirs traditionnels dans la protection de la biodiversité et l'adaptation aux effets des changements climatiques et la restauration des terres (expériences du Cameroun, RCA, Congo, Gabon, RDC et Tchad) 6

Présentation les résultats de l'étude sur la *protection juridique des connaissances et savoirs traditionnels des peuples autochtones du Tchad* – Consultante de l'étude – les experts ayant conduit l'étude 9

Présentation outils de propriété intellectuelle et aux documents de l'OAPI et l'OMPI pertinents à la protection des connaissances et savoirs traditionnels – OAPI et OMPI – BEATRICE CONSAGRA 10

Présentation sur les bonnes pratiques pour discuter des CLIP, en utilisant la coopération LINKS comme étude de cas et d'autres expériences – UNESCO 11

Session 3 : les législations protégeant les Peuples Autochtones 12

Session 4 : l'importance sur les savoirs de protection de l'eau 13

Présentation de la conférence sur l'eau 13

Session 5 : protection juridique des connaissances et savoirs des PA 15

FEUILLE DE ROUTE POUR L'ANNEE 2025 A 2027 18

CONCLUSION 20

Annexe 22

INTRODUCTION

Du 17 au 18 décembre 2024, s'est tenu à N'Djamena, dans la salle de l'UNESCO, un **atelier régional sur la protection juridique des savoirs Autochtones et traditionnels en Afrique centrale**. Cet évènement s'inscrivait dans le cadre du programme relatif aux Systèmes de savoirs locaux et Autochtones (LINKS), avec le soutien actif du Bureau de Yaoundé. Ce dernier a collaboré étroitement avec l'**Association des Femmes Peules et Peuples Autochtones du Tchad (AFPAT)** en apportant une assistance essentielle pour l'organisation de l'atelier.

L'atelier faisait suite à une première initiative similaire tenue en octobre 2022 à N'Djamena, laquelle avait permis de poser les bases d'un mécanisme de protection juridique des savoirs traditionnels des peuples autochtones. Ce précédent atelier avait également mis en lumière l'importance de promouvoir, valoriser et protéger ces savoirs, à travers une approche juridique adaptée. À cet effet, l'UNESCO avait soutenu l'AFPAT dans l'élaboration d'une étude approfondie sur la protection juridique des connaissances et savoirs traditionnels des Peuples Autochtones (PA) du Tchad.

Dans une démarche de consolidation des acquis et d'extension de cette initiative au niveau sous-régional, l'UNESCO, en collaboration avec l'AFPAT, a organisé cet **atelier régional**. L'objectif était de renforcer les échanges et de promouvoir une approche concertée sur la protection des savoirs autochtones (SL) et traditionnels en Afrique centrale. L'atelier a bénéficié de la participation et de la contribution d'acteurs clés, notamment des agences onusiennes telles que l'**Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)**, ainsi que d'autres institutions spécialisées dans la propriété intellectuelle **(PI)** et la sauvegarde des savoirs autochtones.

Cet événement marque une étape majeure dans la reconnaissance et la protection des savoirs autochtones dans la région, avec un accent particulier sur leur valorisation et leur transmission aux générations futures.

DEROULEMENT DE L'ATELIER

SESSION 1 : OUVERTURE, OBJECTIVES ET LES ATTENTES DE L'ATELIER

MOT DE BIENVENUE DU REPRESENTANT DE L'UNESCO TCHAD

Le mot de bienvenue a été présenté par le représentant du bureau régional Multisectoriel de l'UNESCO au Tchad. Dans son mot, il a affirmé sa fierté et sa joie d'accueillir cet atelier régional qui témoigne une collaboration fructueuse entre le Tchad, l'UNESCO et AFPAT.

Il a rappelé à juste titre que l'engagement de l'UNESCO auprès des PA s'inscrit dans le cadre de sa mission par la promotion de la paix par le dialogue interculturel et le renforcement du rôle joué dans le développement durable par l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information.

Le représentant de l'UNESCO, a martelé que son organisation depuis longtemps à travers son programme relatif aux systèmes des savoir locaux et autochtones (LINKS), mobilise les connaissances et les savoir-faire et les pratiques des communautés locales et les PA pour favoriser leur inclusion dans les prises de décision relative à la biodiversité et au changement climatique.

Il a également rappelé que cet atelier fait suite des travaux commencés depuis 2022, notamment l'étude sur la protection juridique des connaissance et savoirs traditionnels, régional, national pour la protection des droits de PI sur les savoirs autochtones. Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la consolidation des acquis et d'élargir l'initiative au niveau de l'Afrique centrale. L'atelier a pour objectif, de partager l'expérience du Tchad aux leaders des PA, y compris les parlementaires, sur la protection de ces SL.

Pour finir, il a remercié le partenaire **AFPAT** et sa coordinatrice du travail abattu pour la collaboration de plus de 10 ans, de l'organisation de l'étude et de cet atelier. Il a également adressé ses remerciements au **Ministre de l'Élevage et de la production animale**, le **SG** de la commission Nationale Tchadienne de l'UNESCO et les leaders communautaires respectivement pour sa disponibilité, sa facilitation et leurs engagements.

MOT DE REPRESENTANT L'UNESCO SIEGE

Le mot de bienvenue a été adressé par Mr. **NIGEL CRAWHALL**, Chef de la section des SL des PA au siège de l'UNESCO. Il a exprimé sa gratitude envers les organisateurs de l'atelier et a salué le soutien du gouvernement, notamment à travers le Ministère de l'élevage.

Dans son discours, il a souligné les défis exceptionnels posés par le changement climatique, qui affecte particulièrement les PA. Il a insisté sur la nécessité d'adopter une démarche holistique et collaborative pour répondre à ces enjeux, tout en préservant la paix.

Mr. Crawhall a également évoqué l'importance de la Convention de Rio sur la biodiversité, qui aborde la question des SL et leur inclusion dans les processus décisionnels. Il a rappelé que la récente conférence internationale sur le climat (COP) a marqué un succès important dans la lutte contre la désertification, tout en soulignant l'interconnexion des défis environnementaux, climatiques et sociaux.

Il a insisté sur le rôle crucial des SL, qui permettent de penser et d'agir différemment face aux défis actuels. Il a évoqué l'importance de leur défense, de leur protection et de leur transmission aux générations futures. Il a conclu en s'interrogeant sur la vision stratégique à adopter, tout en exprimant l'espoir que cet atelier atteigne pleinement ses objectifs.

MOT DE BIENVENUE DE LA COORDINATRICE NATIONALE DE L'AFPAT

Après les interventions d'ouverture des représentants de l'UNESCO, tant du bureau national que du siège, la Coordinatrice nationale AFPAT a pris la parole pour adresser ses chaleureux remerciements à l'ensemble des participants et partenaires présents. Elle a tout particulièrement salué la présence des représentants du **Ministère de l'Élevage**, de l'**UNESCO**, des **experts**, des **chefs communautaires** ainsi que des participants venus de divers pays de la sous-région.

Dans son discours, la Coordinatrice a exprimé sa grande satisfaction et son honneur de voir se tenir cet atelier d'une importance capitale, axé sur la valorisation et la protection des SL, notamment dans le contexte des effets du changement climatique. Elle a rappelé les récents événements climatiques dévastateurs ayant affecté le Tchad, tels que les épisodes de sécheresse suivis actuellement par des inondations, et a mis en lumière la résilience des communautés locales dans leur lutte pour préserver les écosystèmes face à ces défis.

Elle a également souligné que cet atelier est le fruit de **dix années de collaboration avec l'UNESCO**, marquées par des travaux approfondis et des études consacrées aux SL. Selon elle, cet événement revêt une **importance capitale** pour la protection et la valorisation des savoirs traditionnels des PA. Cependant, elle a déploré le manque de mécanismes juridiques adéquats, tant au niveau régional que national, pour assurer la sauvegarde de ces savoirs précieux.

En termes d'objectifs et d'attentes, la Coordinatrice a insisté sur l'importance de parvenir, à l'issue de cet atelier, à l'élaboration d'une **feuille de route claire**. Celle-ci devra servir de base pour le développement de perspectives concrètes en matière de protection juridique des SL, non seulement pour le Tchad, mais également pour la sous-région et l'Afrique dans son ensemble.

Pour conclure, la Coordinatrice a exprimé sa profonde reconnaissance à l'endroit des participants venus de la République Centrafricaine, des deux Congo, du Cameroun, du Burkina Faso, ainsi que de l'intérieur du Tchad. Elle a également remercié le gouvernement tchadien et l'UNESCO pour leur engagement constant dans la promotion et la protection des savoirs autochtones.

DISCOURS D'OUVERTURE DES AUTORITES TCHADIENNES

Ousman Yoskoye Sougoumi, Secrétaire Général du ministère de l'Élevage et de la Production Animale du Tchad, a ouvert l'atelier régional sur la protection juridique des savoirs autochtones au siège de l'UNESCO du Tchad.

Dans son discours d'ouverture, le représentant des autorités tchadiennes a mis en exergue le rôle essentiel des PA dans la préservation de la biodiversité, des pratiques ancestrales et des connaissances transmises à travers les générations. Il a souligné l'importance de reconnaître ces savoirs comme des patrimoines uniques et de leur accorder une protection adaptée.

« ***Il est crucial d'instaurer des cadres juridiques solides et adaptés pour protéger ces patrimoines uniques et garantir que les peuples autochtones soient reconnus comme les premiers détenteurs et bénéficiaires de leurs savoirs*** », a-t-il déclaré.

Il a également insisté sur la nécessité de renforcer les partenariats entre les institutions, les communautés et les acteurs internationaux pour promouvoir la valorisation et la transmission de ces connaissances, tout en assurant leur pérennité dans un contexte marqué par des défis environnementaux et sociaux.

SESSION 2 : LES SAVOIRS ET CONNAISSANCES DES PEUPLES AUTOCHTONES

PRESENTATION : IMPORTANCE DES CONNAISSANCES ET SAVOIRS TRADITIONNELS DANS LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE ET L'ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA RESTAURATION DES TERRES (EXPERIENCES DU CAMEROUN, RCA, CONGO, GABON, RDC ET TCHAD)

La deuxième session de l'atelier a mis en lumière l'importance des connaissances et savoirs traditionnels des PA dans la protection de la biodiversité, l'adaptation aux effets des changements climatiques et la restauration des terres. Différentes expériences partagées par les représentants du Tchad, de la RCA, du Congo Brazzaville, de la RDC, du Cameroun et du Burkina Faso ont illustré la richesse et la diversité des SL dans la région.

TCHAD

Les PA du Tchad, majoritairement nomades ou semi-nomades, pratiquent une agroécologie adaptée aux saisons. Ils utilisent des techniques traditionnelles d'observation de l'environnement, des arbres, de la faune et de l'astronomie pour prévoir les conditions climatiques et s'adapter en conséquence. Ces savoirs contribuent à leur résilience face aux changements climatiques et influencent leurs choix de vie en fonction des milieux qu'ils traversent.

- **Chari Baguirmi**

Une « *connaissance non transmise est une connaissance perdue* ». La connaissance chez les Peuls est perçue comme étant en perpétuelle croissance. Les savoirs se transmettent souvent **par l'accompagnement d'une personne détentrice** dans des lieux spécifiques comme les forêts. De nos, les jeunes peinent à réconcilier la **modernité** avec les **traditions**, ce qui pose un défi majeur à la transmission des savoirs ancestraux.

- **Mayo Est**

Il y a des connaissances qu'on peut donner à tous et celles qu'on ne peut pas donner à tous. « **La connaissance peut être donnée à une personne qui parle la langue parce que c'est par les incantations qu'on utilise** » déclarent-ils. Les peuls donnent des connaissances avec les restrictions, c'est qui implique la protection de SL. Les peuls d'aujourd'hui ne suivent pas souvent les orientations des aïeux. Ceux-ci bafouent un peu la tradition à travers les pratiques et SL pour l'élévation des animaux.

- **Lac**

Les traditions varient considérablement d'une localité à une autre, du Sud au Nord. Avoir un enfant ne signifie pas automatiquement lui transmettre toutes les connaissances. Certaines connaissances demeurent sélectives et confidentielles.

LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)

La RCA reconnaît deux PA principaux : Ce sont les Peul *Mbororo*, peuple de la savane, et les Pygmées *Bayaka*, peuples de la forêt. Chacun de ces peuples est reconnu comme détenteur de savoirs et connaissances traditionnels. Ces communautés possèdent des savoirs spécifiques, notamment sur l'utilisation des ressources forestières et sur leurs pratiques culturelles.
Les Peul *Mbororo*, en ce qui concerne leurs savoirs et connaissances traditionnels dans l'élevage qu'il soit de gros ou de petits bétails. Ils sont reconnus comme les grands fournisseurs de viande, de lait et de tous ses dérivés. Ce sont ces savoirs qui leur ont permis d'ouvrir des couloirs de transhumance pour leurs bétails. Couloirs qui sont protégés comme leur territoire.

Les Pygmées *Bayaka* sont considérés comme les premiers habitants de Centrafrique. Leur vie en forêt leur a donné une grande connaissance et savoir autochtones en matière de plantes médicinales, des PFNL, les différentes qualités des animaux, des oiseaux, de bois de toute sorte.
Depuis l'indépendance, l'État a reconnu les droits des Peuples Autochtones à travers des lois et politiques spécifiques, notamment un arrêté du **1er août 2003 portant interdiction d'exploitation et/ou exportation à des traditions orales des Minorités Culturelles de Centrafrique à des fins commerciales. Un décret N°09.383 portant protection du patrimoine culturel en Centrafrique (Patrimoine matériel et immatériel) et le document d'Orientation de politique et politique Culturelle 2020.**

Une politique culturelle vise à promouvoir leurs connaissances, par exemple, à travers la valorisation de site de la Tradition Orale des PA de Mongoumba est inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

CONGO BRAZZAVILLE

Les PA du Congo Brazzaville, vivant principalement de la pêche, de la cueillette et de la préservation des forêts, partagent une riche diversité culturelle.
Cependant, ils sont confrontés à de nombreux défis, notamment la menace pesant sur leurs terres et leurs forêts, souvent accaparées par des acteurs extérieurs.
L'intervenant a souligné l'importance de plaider en faveur d'une architecture juridique solide pour protéger les savoirs locaux et de promouvoir l'inclusivité des PA dans la sous-région.

LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Les PA de la RDC, notamment les Pygmées, vivent en harmonie avec la forêt, pratiquent la cueillette et une agriculture traditionnelle, et disposent de riches savoirs locaux.
Leurs pratiques incluent des rituels liés à la naissance, où le nom d'un nouveau-né s'inspire de l'observation de la forêt. Ils organisent des visites éducatives pour les enfants afin de sensibiliser à l'importance de la forêt et de ses usages.
Cependant, ces peuples font face à des défis tels que l'accaparement des terres et l'exploitation abusive des forêts. L'intervenant a insisté sur la nécessité de réglementer ces pratiques pour protéger leurs droits et leurs savoirs.

Défis communs identifiés : Accaparement des terres, exploitation abusive des forêts et la vulnérabilité des SL face à la modernisation et au manque de protection juridique.

Il propose, la mise en place d'une réglementation claire pour protéger les terres et les savoirs traditionnels. Le développement de politiques régionales pour valoriser et sauvegarder les pratiques autochtones. Et enfin, les initiatives éducatives et sensibilisation auprès des jeunes générations pour préserver les traditions.

CAMEROUN

Au Cameroun, des actions significatives sont mises en œuvre tant au niveau institutionnel que communautaire pour la reconnaissance des PA et des SL. Sur le plan institutionnel, plusieurs avancées notables ont été réalisées. L'inclusion des langues dans les curricula éducatifs, notamment l'intégration de la langue peule dans les programmes scolaires depuis 2018, témoigne d'un engagement fort en faveur de la diversité linguistique. De plus, un projet pilote visant à impliquer les langues des PA a obtenu un résultat satisfaisant, avec un taux de réussite scolaire de 26%. La valorisation des SL se manifeste également à travers la célébration de la journée des PA, un événement clé pour mettre en lumière ces connaissances. L'implication du gouvernement et des associations est essentielle, notamment lors des journées thématiques, qui permettent de partager les savoirs traditionnels et de valoriser leur contribution dans des domaines tels que la construction et l'artisanat. La ratification de la Convention 169 a également joué un rôle crucial en facilitant l'inclusion des PA dans les dynamiques de protection et de défense de leurs droits fondamentaux. Par ailleurs, une approche active a été adoptée pour revitaliser les SL, favorisant l'apprentissage intergénérationnel.

Au niveau communautaire, des plateformes multi-acteurs ont été mises en place pour encourager un dialogue inclusif sur des thématiques telles que la transhumance, un domaine riche en savoirs traditionnels. Par exemple, l'observation de la nature et la prise de décision en fonction des contraintes liées à l'itinéraire pastoral illustrent cette dynamique. De plus, la valorisation de la médecine traditionnelle est présentée comme une alternative à la médecine moderne, particulièrement dans les contextes où l'accès aux services de santé est limité. Ces initiatives témoignent d'un engagement collectif pour la reconnaissance et la préservation des savoirs des PA au Cameroun.

BURKINA FASO

Au Burkina Faso, le gouvernement ne reconnaît pas cette terminologie, estimant que tous les citoyens sont autochtones. En outre, face à la crise sécuritaire, les PA ont démontré une résilience remarquable en période de crise grâce à leurs SL, notamment dans la rupture de l'approvisionnement en produits sanitaires et alimentaires. Ceux-ci ont fait recours à des connaissances locales sur les médicaments traditionnels pour soigner les animaux et le paludisme.
Sur la transmission et protection des savoirs, elles sont transmises à travers les langues et des pratiques orales. Le peuple peul a une méthode de protection traditionnelle. Les médicaments à base de plantes sont échangés de manière exclusivement familiale ou par transmission restreinte (à des personnes liées par le sang). A l'exemple de l'usage de la poudre comme remède est strictement limité à certaines personnes.
Il existe des connaissances que l'on peut transmettre à tous et d'autres qui sont restreintes. Une personne doit **parler la langue** pour accéder à certaines connaissances, car elles reposent souvent sur des **incantations**. Les Peuls protègent leurs savoirs en imposant des restrictions strictes, contribuant ainsi à la préservation des savoirs locaux.
Par ailleurs, les générations actuelles s'éloignent parfois des **orientations des aïeux**, ce qui peut mener à une perte des pratiques traditionnelles, notamment dans l'élevage des animaux.

- ***Discussions*** *:*

SG : il affirme qu'il est ravi d'apprendre le partage des connaissances riche des différents intervenants. Ils ont apporté le témoignage de partage des connaissances des peuples peuls qui ne donnent aux personnes qui l'ont fait du bien et ont confiance en eux.

Hamid : les SL est une nécessité pour le développement et de la science pour un pays. Il est particulièrement intéressé par les aspects astrologiques et métrologiques des SL pour orienter les scientifiques.

PRESENTATION LES RESULTATS DE L'ETUDE SUR LA *PROTECTION JURIDIQUE DES CONNAISSANCES ET SAVOIRS TRADITIONNELS DES PEUPLES AUTOCHTONES DU TCHAD* – CONSULTANTE DE L'ETUDE – LES EXPERTS AYANT CONDUIT L'ETUDE

Madame Hindou et Amadou ayant conduit l'étude ont présenté les résultats de leur travail sur la protection juridique des connaissances et savoirs traditionnels des PA du Tchad.

L'étude a examiné les mécanismes communautaires existants pour protéger les SL et a inclus un diagnostic ainsi qu'une analyse comparative sur les moyens de protection juridique des savoirs traditionnels. Un atelier de restitution et d'enrichissement des résultats a été organisé en 2022, marquant une étape importante dans le processus.

Les discussions ont porté sur les dispositions ancestrales de protection des SL, le cadre normatif à différents niveaux (global, national et communautaire), et la manière d'intégrer ces savoirs dans le domaine de la PI. Des pistes de réflexion ont été proposées, notamment l'organisation d'ateliers, comme celui tenu aujourd'hui, pour convenir d'une feuille de route en faveur de la protection juridique des savoirs locaux.

Les bases normatives de cette étude s'inspirent de plusieurs traités et conventions internationales :

- **Convention de Rio** (Art. 6) sur la biodiversité.
- **Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** (Art. 10).

- **Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification** (Art. 16).

Les défis identifiés incluent :

- La mise en œuvre effective des conventions internationales.
- La participation des PA à la prise de décision.
- Le renforcement de la coopération entre les organisations de la société civile (OSC) et le gouvernement.
- Le besoin de renforcer les capacités en matière de PI.

Au niveau régional, le cadre juridique repose sur des traités et lois tels que :

- Le traité de la **CEMAC** sur la coopération régionale.
- Les lois nationales au Gabon, au Congo et au Tchad reconnaissant les savoirs des PA.

Des institutions telles que l'**Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)**, le **Centre d'Études et de Recherches sur les Peuples Autochtones (CERPA)**, et l'**Institut Tchadien pour la Promotion des Savoirs Ancestraux et Traditionnels (ITPSAT)** ont été identifiées comme des acteurs clés.

Enfin, les SL sont également protégés par des codes non-écrits, transmis de génération en génération à travers des pratiques d'initiation. Par exemple, pour devenir éleveur, une maîtrise des techniques de pâturage et de la santé animale est indispensable.

Les discussions ont ouvert la voie à des opportunités pour développer un cadre juridique cohérent et durable pour protéger et valoriser les savoirs traditionnels des PA au Tchad.

PRESENTATION OUTILS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET AUX DOCUMENTS DE L'OAPI ET L'OMPI PERTINENTS A LA PROTECTION DES CONNAISSANCES ET SAVOIRS TRADITIONNELS – OAPI ET OMPI – BEATRICE CONSAGRA

La présentation réalisée par **BEATRICE CONSAGRA** a porté sur les outils de PI et les documents pertinents développés par l'OAPI et l'OMPI pour la protection des savoirs traditionnels (ST) et des expressions culturelles traditionnelles (ECT).

Définitions clés

- **Savoirs Traditionnels** (ST) : Connaissances et savoir-faire issus d'activités intellectuelles dans un contexte traditionnel. Cela inclut des domaines tels que l'agriculture, l'écologie, la médecine et les ressources génétiques (plantes, animaux, micro-organismes, ADN, gènes).
- **Expressions Culturelles Traditionnelles** (ECT) : Manifestations tangibles ou intangibles de la culture exprimées à travers des danses, chants, récits, artisanats, arts visuels, etc.

Caractéristiques communes des ST et ECT

- Créés et transmis dans un contexte traditionnel, intergénérationnel.
- Associés à une identité communautaire spécifique (PA ou communautés locales).
- Souvent d'auteurs inconnus, considérés comme appartenant à une communauté selon le droit coutumier.
- Évolutifs, se recréant constamment.

Enjeux liés à la protection des ST et ECT

- Exposition aux abus : Risques d'exploitation non autorisée, notamment par la documentation ou la numérisation.
- Limites des systèmes de PI existants : Les mécanismes actuels de PI sont souvent inadaptés, car ils nécessitent des critères comme l'originalité ou la nouveauté, absents dans les savoirs dits "traditionnels".

Propositions pour la protection et la promotion

- Protection : Utiliser les outils de PI, tels que les droits d'auteur et les marques collectives, pour prévenir les usages abusifs et garantir une rémunération équitable aux communautés locales.
- Promotion : Encourager une utilisation proactive des droits de PI pour valoriser les savoirs et expressions culturelles traditionnels.

Développements normatifs récents

- Comité intergouvernemental (IGC) : Créé en 2000, ce forum rassemble États membres, ONG, PA et communautés locales pour négocier un instrument visant à protéger les ST, ECT et ressources génétiques.
- Traité de l'OMPI (mai 2024) : Le tout premier traité de l'OMPI traite de la relation entre la PI, les ressources génétiques et les ST. Baptisé RETARLAT, il inclut des dispositions spécifiques en faveur des PA et des communautés locales.

Initiatives de renforcement des capacités

- Programme de bourses de l'OMPI pour les autochtones (lancé en 2009) : Ce programme vise à renforcer les capacités des juristes et conseillers politiques issus des PA et des communautés locales, notamment dans le domaine du droit de la PI. Les boursiers participent activement aux travaux du Comité intergouvernemental et collaborent avec des instances onusiennes.

En conclusion, cette présentation a mis en évidence les défis spécifiques liés à la protection des ST et des expressions culturelles traditionnelles, tout en proposant des solutions concrètes basées sur les outils de PI et les initiatives normatives et formatives en cours. L'objectif reste de garantir une protection équitable et durable tout en respectant l'intégrité culturelle des communautés concernées.

PRESENTATION SUR LES BONNES PRATIQUES POUR DISCUTER DES CLIP, EN UTILISANT LA COOPERATION LINKS COMME ETUDE DE CAS ET D'AUTRES EXPERIENCES – UNESCO

La présentation sur les bonnes pratiques liées aux principes CLIP (Consentement Libre, Informé et Préalable) a été facilitée par **KHALISSA IKHLEF**, Spécialiste de Programme, Systèmes de Savoirs Locaux et Autochtones (LINKS), UNESCO. Cette présentation s'est appuyée sur la coopération LINKS comme étude de cas et sur d'autres expériences réussies. Elle a mis en avant des méthodes participatives et inclusives pour garantir que les communautés autochtones conservent la propriété de leurs savoirs et participent activement à leur protection et valorisation. Le cadre CLIP a également été présenté comme un outil essentiel pour établir des dialogues respectueux et éthiques entre les détenteurs de savoirs autochtones et les autres parties prenantes.

La session a permis de mettre en lumière l'importance cruciale des savoirs autochtones dans la **conservation de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles**, et la **résilience face aux crises**. Elle a également souligné la nécessité d'intégrer ces savoirs dans les politiques publiques tout en respectant leur mode de transmission et de protection traditionnel. La problématique de la modernité versus tradition et la **transmission intergénérationnelle** demeurent des enjeux majeurs pour les PA en Afrique centrale.

- **Discussions :**

BANDIOUGOU DIAWARA :

- **Convention sur le patrimoine culturelle** : Reconnait la manière dont le peuple interagit avec la nature. UNESCO encourage la protection et la préservation des savoirs en mettant en place les comités locaux.
- **Convention sur le patrimoine culturelle immatériel** : elle garanti une opportunité aux communautés de modeler le discours au niveau international et le préambule de la convention reconnait que les individus jouent un rôle important dans la protection et la création des patrimoines à travers les inventions.

Cette convention connait un nombre en hausse, à chaque année des patrimoines qui est un indicateur de succès. Avec cette convention, l'Afrique retrouve sa place avec la reconnaissance des patrimoines au sens plus large. Au niveau des SL de PA, il y a la prise en compte de validation de consentement éclairé qui oblige la consultation préalable sinon la PI sera rejetée.

ADAMOU : dans le cadre mise en place du comité inter-gouvernemental. N'est pas-t-il pas possible de créer une petite institutionnel ou comité de PA au sein de l'AMSPI

KHALISSA IKHLEF : Il y a un groupe d'expert constitué des représentant des PA au sein de l'UNESCO.

DIEL MOCHIRE MWENGE : il constate qu'au niveau de mise en œuvre des conventions, les intérêts des Etats primes. A l'exemple d'un projet de couloir verte entre Goma et Kinshasa, on remarque qu'il n'y a pas de consultation des communautés.

Réponses : Dans tous les sites de l'UNESCO, le droit de CLIP (Convention sur la diversité biologique) doit impérativement impliquer les PA. Cependant, les couloirs ne constituent pas des mécanismes reconnus par l'UNESCO. Dans ces cas, il est essentiel d'établir un dialogue constructif entre le gouvernement et les communautés concernées. Certains pays, comme le Congo, ont domestiqué la protection du patrimoine, mais il est important de noter que cela varie en fonction des contextes et des situations spécifiques. Cette diversité souligne la nécessité d'adapter les approches de protection du patrimoine aux réalités locales et aux besoins des peuples autochtones.

SESSION 3 : LES LEGISLATIONS PROTEGEANT LES PEUPLES AUTOCHTONES

- **Les PA et les législations nationales cas du (Cameroun, RCA, Congo, Gabon, RDC et Tchad)**

La législation tchadienne en matière de protection des savoirs et de la PI repose sur plusieurs textes fondamentaux. L'article 25 de la Constitution du Tchad garantit la protection de la PI, affirmant ainsi l'importance de reconnaître et de préserver les créations et les savoirs des individus et des communautés. En complément, la Loi de 2009 sur la PI établit un cadre juridique pour la protection des droits d'auteur, des brevets et des marques, renforçant ainsi la sécurité juridique des créateurs et des innovateurs. Par la suite, la Loi de 2011 a introduit des dispositions supplémentaires pour améliorer la gestion et la protection des droits de PI au Tchad. Enfin, la Loi de 2013 sur la biodiversité marque une étape cruciale dans la reconnaissance des ST liés à la biodiversité, en intégrant des mécanismes de protection pour les connaissances des PA et en favorisant leur participation dans la gestion des ressources naturelles. Ensemble, ces lois constituent un cadre juridique essentiel pour la sauvegarde des ST et de la biodiversité, tout en promouvant le développement durable et le respect des droits des communautés locales.

- **Discussions**

SG : au-delà de l'existence des lois, il y a un consentement libre et éclairé, qu'il faut expliquer aux communautés le pourquoi des lois avant son application.

Participant du Lac Tchad : les arbres médicinaux existants autour du Lac ont été coupé sans consentement des communautés.

Il suggère de faire d'abord faire un constat avant de confirmer les faits et identifier les auteurs de cet acte.

Jour 2

La deuxième journée a été marquée par plusieurs événements notamment la session sur l'importance sur les savoirs de protection de l'eau ayant permis d'effectuer les travaux de groupe débouchant sur l'élaboration de la feuille de route.

SESSION 4 : L'IMPORTANCE SUR LES SAVOIRS DE PROTECTION DE L'EAU

PRESENTATION DE LA CONFERENCE SUR L'EAU

Khalissa IKHLEF a animé une présentation centrée sur l'eau et la gestion des connaissances des PA. Elle a proposé trois sujets de réflexion, ce qui a conduit à la formation de trois groupes de travail. Ces groupes ont eu 30 minutes pour échanger sur chaque sujet, avec 10 minutes allouées à chaque thème. Les discussions ont été encadrées par ADAMOU, SERGE et BIBATA, désignés pour superviser les travaux.

Il convient de noter que les trois thématiques suggérées par Khalissa serviront de points de discussion lors des prochaines rencontres :

1- Identification des différents cours d'eau pastoraux : adaptation aux pénuries d'eau et aux sécheresses (changement climatique) ;
2- Adaptation aux pénuries d'eau et aux sécheresses ;
3- Gestion des conflits liés à l'utilisation de l'eau.

Restitution des échanges de groupes sur les points proposés :

Les participants ont débattu des trois thématiques relatives à la gestion des ressources naturelles (GRN) (eau) des PA. Les points suivants ont été soulevés :

TABLEAU 1 : TRAVAUX DE GROUPE LA GRN DES PA

Groupes	Questions	Réponses

1	Identifiez les différents cours d'eaux pastoraux	Les ruisseaux, les eaux de pluie, les marécages ; Indoungou (eaux souterraines) ; les yaéré (zones d'hivernage) ; marre (belle et belle), louggol (ouadis), cherol (bras de rivière), etc. ; Tchoffol (point d'eau au-dessus d'une nappe).
	Adaptation aux pénuries d'eau et aux sécheresses	Les communautés identifient les eaux souterraines pour s'approvisionner en eau, utilisant des connaissances traditionnelles pour localiser les nappes à l'aide d'herbes et de feuilles, qui servent d'indicateurs pour la recherche d'eau en milieu rural. Les lianes à eau, qui possèdent des normes traditionnelles spécifiques pour l'extraction d'eau, sont également utilisées.
	La gestion de conflit lié à l'utilisation de l'eau	Les communautés recourent à des mécanismes traditionnels pour résoudre les problèmes liés à l'eau. Dans les cas extrêmes, des connaissances mystiques sont employées à des fins de punition. La multiplication des points d'eau et la délimitation des zones pastorales contribuent à réduire les conflits. L'organisation sociale joue un rôle clé dans l'atténuation des conflits autour des ressources naturelles (eau).
2	Identifiez les différents cours d'eaux pastoraux	En forêt, les cours d'eau sont connus et utilisés par tous (eaux de source et rivières). Plus spécifiquement, il y a l'eau de bois, l'eau de hine et l'eau des tourbières (tombe) ; en savane, on trouve de l'eau de marre et des lacs, connus de tous, en particulier des PA, ainsi que des puits pastoraux.
	Adaptation aux pénuries d'eau et aux sécheresses	En période de sécheresse, des puits pastoraux plus profonds sont creusés. Les marres asséchés peuvent également être recreusés pour l'abreuvement et la consommation de la communauté. En cas de crue (inondation), l'eau peut être stockée pour les animaux. Les PA utilisent des connaissances traditionnelles pour purifier l'eau destinée à la consommation.
	La gestion de conflit lié à l'utilisation de l'eau	Dans certaines communautés, les conflits sont résolus pacifiquement entre les parties concernées. La règle veut que chaque partie respecte les couloirs de transhumance. Dans d'autres communautés, des mécanismes traditionnels de résolution des conflits sont en place, avec des alliances qui conduisent à un règlement automatique des différends.
3	Identifiez les différents cours d'eaux pastoraux	L'eau est trouvée pendant la saison sèche dans Weintou (mare) et Moyo (fleuve). Pendant la saison des pluies, on la trouve dans lougol, choffol, wossandé et Dabadel.

	Adaptation aux pénuries d'eau et aux sécheresses	Les puits ou les crèses sont creusés chaque fois que l'eau se raréfie. Pour les nomades, lorsque l'eau devient rare, ils se rapprochent du Lac-Tchad. Deux signes permettent de prévoir s'il y aura beaucoup ou peu d'eau : un animal appelé Yé-ndé creuse là où il trouve de l'eau, et un autre signe, dékoudjal, indique où l'eau sera présente pendant la saison sèche. Parmi les champs des agriculteurs, des endroits appelés Dey DeyDji peuvent fournir de l'eau pendant la saison sèche. La nuit, un éclaireur peut sentir la chaleur du sol, indiquant un endroit où de l'eau peut être trouvée.
	La gestion de conflit lié à l'utilisation de l'eau	Entre nous, une rotation est établie pour abreuver le bétail (un emploi du temps à respecter par tous) ; la rotation et la gestion pacifique des ressources en eau sont essentielles. Le chef de village gère les conflits, et si cela ne fonctionne pas, le chef de canton intervient pour trancher.

SESSION 5 : PROTECTION JURIDIQUE DES CONNAISSANCES ET SAVOIRS DES PA

- **Protection juridique des connaissances et savoirs des PA en Afrique centrale – AFPAT**
- **Travaux de groupe**

Après la restitution des travaux de groupe en plénière, les rapporteurs ont organisé un second travail de groupe avec les mêmes membres que lors de la première session. Ce second travail a été structuré autour des thématiques suivantes :

1. Identification des cinq savoirs prioritaires des peuples autochtones à protéger ;
2. Quels sont les différents mécanismes de protection de ces savoirs ?
3. Quelles étapes doivent être suivies pour assurer leur sauvegarde ?
4. Quels partenaires doivent être impliqués (ONG, entreprises, etc.) ?

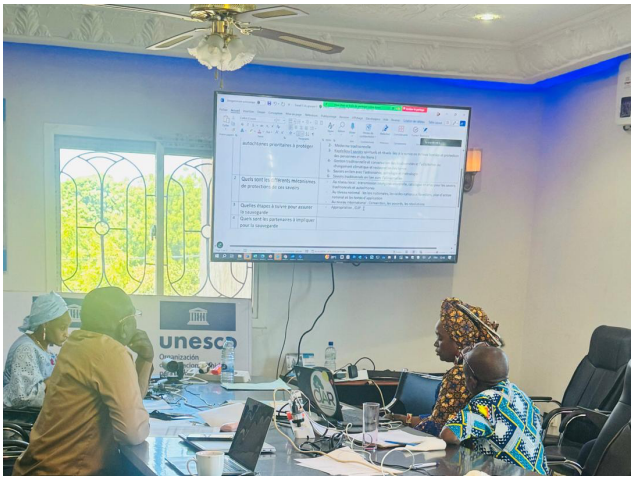

À l'issue des différents travaux de groupe réalisés sur ces quatre questions, une restitution en plénière a permis d'enrichir les discussions et d'apporter des contributions sur les travaux effectués.

TABLEAU 2 : TRAVAUX DE GROUPE SUR LES SL PRIORITAIRES DES PA

Groupes	Questionnaires	Réponses
1	1- Identifiez les 5 savoir prioritaires de peuples autochtone à protéger ;	1. Eau ; 2. Médecine traditionnelle ; 3. Kaydalkou (savoir liés à la survie en milieux hostiles et protection des personnes ; 4. Gestion traditionnelle et conservation des biodiversités et l'adaptation au changement climatique et restauration des terres ; 5. Savoir en lei avec l'astronomie, astrologie et métrologie ; 6. Savoir traditionnels en lien avec l'alimentation.
	2- Quels sont les différents mécanismes de protection de ces savoirs ?	- Au niveau local : transmission intergénérationnelle, catalogues et atlas pour les avoirs traditionnels ; - Au niveau local : les lois nationales et textes d'adaptation, les codes nationaux forestiers, plan d'action national et les textes d'application ; - Au niveau convention, les accords et résolutions
	3- Quelles étapes à suivre pour assurer la sauvegarde ?	Au niveau communautaire : CLIP + sensibilisation, protocoles et plaidoyer. Au niveau national : créer ou renforcer les cadres légaux, rédaction et élaboration des projets de lois, aligner les politiques
	1- Quels sont les partenaires à impliquer (ONG, STE…..)	Communautés et détenteurs de savoir, Parlementaires et décideurs politiques ; SNU(UNESCO) OMPI, OAPI et les ONG. Les universités (Chercheurs, les scientifiques) ; Les évaluations sur l'environnement
2	1- Identifiez les 5 savoir prioritaires de peuples autochtone à protéger ;	1. Les savoirs sur l'herbe et les écorces pour la santé ; 2. Les savoirs liés à la protection contre les morsures des bêtes ou encore contre les mauvais sorts ;
	2- Quels sont les différents mécanismes de protection de ces savoirs ?	- Les lois ; - L'éducation des détenteurs ; - Le transfert de savoir entre les générations.
	3- Quelles étapes à suivre pour assurer la sauvegarde ?	Ministère en charge de la culture ; des eaux et foret ; de l'environnement.
	4- Quels sont les partenaires à impliquer pour les sauvegardes	Le parlement, les ONG ; l'UNESCO ; OMS et la CEEAC
3	1- Identifiez les 5 savoir prioritaires de peuples autochtone à protéger ;	1. Savoir traditionnelle autour de transhumance ; 2. Médecine traditionnelle autour des plantes ; 3. Pastoralismes ;

		4. Incitation (Sorro) ; 5. Musique-Gourmirou) ; danse traditionnelle (Kellé) ;
	2- Quels sont les différents mécanismes de protection de ces savoirs ?	- Cartographie participative en langue de la communauté ; - Confier à une personne de confiance comme AFPAT ; - Réorganisation de détenteurs de savoir et transmission de la mère à fille d'une manière intergénérationnelle.
	3- Quelles étapes à suivre pour assurer la sauvegarde ?	- Conservation entre les détenteurs des avoirs enfin d'identifier le processus de sauvegarde des savoirs de PA ; - Vulgariser les savoirs de PA au sein de même famille enfin de transmettre ; - Confier les savoir traditionnels aux personnes de confiances.
	4- Quels sont les partenaires à impliquer pour les sauvegardes	AFPAT et ses partenaires à travers le CLIP ; Mise en place des comités de défense et de sauvegarde des savoir traditionnels. Ces comités sera composé et gérer par le PA.

- ***Discussions :***

Les participants ont souligné l'importance du climat de confiance établi entre les PA et l'APFAT, fruit de plusieurs années de collaboration. Cette confiance doit être placée au centre des échanges, car elle permettra de renforcer les liens avec les représentants des PA et de promouvoir leur savoir à l'échelle nationale, régionale et internationale.

BANDIOUGOU, participant en ligne, a insisté sur la nécessité d'adopter des textes juridiques au sein des instances internationales, notamment l'Union Africaine (UA), pour protéger les savoirs des PA. Il a plaidé pour une action régionale auprès des autorités politiques à cet égard.

VERONICA, lors de son intervention, a souligné que la protection des savoirs des PA constitue une question d'identité. Elle a proposé de répertorier ces savoirs et de constituer une base de données. Il est recommandé de nouer des alliances pour apporter une contribution significative à la sauvegarde des savoirs des PA, en particulier face aux défis du changement climatique. À cet effet, des organisations telles que la Commission des forêts d'Afrique Centrale et divers programmes régionaux de lutte contre le changement climatique peuvent jouer un rôle crucial. Des préoccupations ont également été exprimées concernant la capacité nationale à intégrer et pérenniser les savoirs des PA.

HINDOU, la coordonnatrice de AFPAT, a évoqué la nécessité de réviser la politique en marge de la COP30 pour prendre en compte les décennies de langues, ce qui nécessite une collaboration au niveau national et régional. D'autres propositions ont été formulées en faveur de la mise en place de mécanismes de coopération sectorielle pour échanger avec les autochtones sur la conservation de leur savoir.

Les interventions des participants ont mis en lumière l'importance des instruments juridiques qui ont permis la création d'associations de PA, servant de cadre d'échange avec les organismes étatiques et les institutions internationales, comme c'est le cas en RDC et en RCA pour la reconnaissance des PA. Des

instruments tels que la résolution 169 de l'OIT et la loi 0010 ont permis une reconnaissance officielle des PA dans ces pays.

Dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route en lien avec les activités et rencontres au niveau communautaire, national et international, les participants ont échangé des propositions en groupes sectoriels. Ces échanges ont abouti à diverses activités prévues pour 2025 et 2026, visant à faire entendre la voix des PA. Les activités retenues ont fait l'objet d'un échange approfondi entre participants en ligne et en présentiel, conduisant à l'adoption en plénière d'une feuille de route qui guidera les actions durant les trois prochaines années pour la protection des savoirs des PA.

TABLEAU 3 : COMPILATION DES RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE SUR LES SAVOIRS PRIORITAIRES DES PA

	Questions	Réponses
1	Identifier les 5 savoirs des peuples autochtones prioritaires à protéger	1. Eau 2. Médecine traditionnelle 3. Kaydalkou (savoirs spirituels et rituels liés à la survie en milieux hostiles et à la protection des personnes et des biens) 4. Gestion traditionnelle et conservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique et restauration des terres 5. Savoirs en lien avec l'astronomie, l'astrologie et la météorologie 6. Savoirs traditionnels liés à l'alimentation
2	Quels sont les différents mécanismes de protections de ces savoirs	- **Au niveau local** : transmission intergénérationnelle, catalogues et atlas pour les savoirs traditionnels et autochtones - **Au niveau national** : lois nationales, codes forestiers nationaux, plans d'action nationaux et textes d'application - **Au niveau international** : conventions, accords et résolutions
3	Quelles étapes à suivre pour assurer la sauvegarde	- **Au niveau communautaire** : CLIP + sensibilisation, protocoles et plaidoyer - **Au niveau national** : création ou renforcement des cadres légaux, rédaction et élaboration de projets de lois, alignement des politiques nationales aux lois internationales - **Au niveau international** : protocole de Nagoya
4	Quels sont les partenaires à impliquer pour la sauvegarde	- Communautés et détenteurs de savoirs - Parlementaires et décideurs politiques - Système des Nations Unies (UNESCO, etc.), OMPI, OAPI, ONG, secteurs privés - Universitaires (chercheurs, scientifiques, etc.) - Évaluations environnementales

FEUILLE DE ROUTE POUR L'ANNEE 2025 A 2027

	Année	Activités

1	2025	- Réunion avec OMPI, OAPI, UNESCO, CBD, FAO et PA : discuter sur - Préparer l'étude sur l'eau - Préparer et participer à la conférence des Océans - Janvier : Planification de REPALEAC - Février COP Bis de la CBD et Planification de la GATC - Mars Beijing +30 et les congres des 3 bassins - Avril Forum permanent - Juin SB Changement climatique - Juillet HLPF et EMRIP - Juillet : 47em Comité du Patrimoine Mondial - Aout JIPA - Septembre UNGA - Octobre CRIC de UNCCD - Novembre COP 30 - Convention de 72 du Patrimoine mondial
2	2026	- La Conférence sur les parcours et pastoralismes - La Conférence de l'eau - COP 31 climat - COP 17 Biodiversité - COP 17 Désertification - Avril Forum permanent - Juin SB Changement climatique - Juillet HLPF et EMRIP - Aout JIPA - Septembre UNGA
3	2027	- Avril Forum permanent - Juin SB Changement climatique - Juillet HLPF et EMRIP - Aout JIPA - Septembre UNGA
International		
2025 - 2027		- Réunion OMPI, OAPI, UNESCO, CBD, FAO, autres organisations… de discuter avec les PA - Préparer l'étude sur l'eau - Préparer et participer à la conférence des Océans - Février COP Bis de la CBD et Planification de la GATC - Mars Beijing +30 et les congres des 3 bassins - Avril Forum permanent - Juin SB Changement climatique - Juillet HLPF et EMRIP - Juillet : 47em Comité du Patrimoine Mondial - Aout JIPA - Septembre UNGA - Octobre CRIC de UNCCD - Novembre COP 30 - Convention de 72 du Patrimoine mondial

	- La Conférence sur les parcours et pastoralismes - La Conférence de l'eau
Régional	
2025 - 2027	- Janvier : Planification de REPALEAC - Organisation d'un atelier régional d'échange d'expérience sur la suite de l'atelier de Ndjamena - Organisation d'un plaidoyer régional sur la protection juridique - Partenariats pour les forêts du Bassin de Congo (PFBC) ; - FIPAC, CEEAC - Commission africaine des droits de l'homme et de peuples
National	
2025 – 2027	- Elaboration des Tdr et préparation de l'atelier national - Organisation d'un atelier national d'échange d'expérience avec les détenteurs des savoirs - Organisation d'un plaidoyer national au près des ministères dont élevage, culture, environnement, agriculture, justice et aussi les OSCs… - Une concertation/plaidoyer avec les élus locaux (les parlementaires, les maires) - Créer un fond pour la préservation des savoirs et connaissances des Peuples Autochtones - Création d'un comité des détenteurs/trices des savoirs des Peuples Autochtones - Création d'un comité technique de rédaction de l'ébauche de la loi - Créer un cadre de conservation entre les femmes autochtones et les autres - Organisation et célébration de la JIPA et des décennies (langues, eau …)
Communautaire	
2025 – 2027	- Concertation et consultation communautaires pour identifier des besoins de chaque communauté dans le cadre de préservation - Concertation et consultation provinciale communautaire sur la sauvegarde des savoirs des PA - Etude de cas communautaires sur les sauvegardes des savoirs et connaissances des PA - Mise en place d'une plateforme de dialogue multi acteurs

CONCLUSION

L'atelier régional sur la protection juridique des savoirs autochtones et traditionnels, qui s'est tenu à N'Djamena du 17 au 18 et 19 (visite terrain), a constitué une étape décisive dans la reconnaissance et la valorisation des savoirs des PA en Afrique centrale. Grâce à la collaboration entre l'UNESCO et l'AFPAT, les participants ont pu échanger des idées et des expériences, renforçant ainsi leur engagement envers la protection de ces savoirs essentiels.

La validation de la feuille de route, fruit de ces échanges, marque un tournant dans les efforts de plaidoyer pour la mise en œuvre de mesures concrètes en faveur des PA. Cette feuille de route servira de cadre pour interagir avec les instances nationales et internationales, notamment en préparation de la conférence sur l'eau prévue en 2025.

Les recommandations formulées, telles que l'établissement d'une réglementation claire pour protéger les terres et les savoirs traditionnels, le développement de politiques régionales pour valoriser les pratiques autochtones, ainsi que la mise en place d'initiatives éducatives pour sensibiliser les jeunes générations, sont des étapes cruciales pour garantir la pérennité et la transmission de ces savoirs.

En somme, cet atelier a non seulement renforcé les liens entre les acteurs concernés, mais a également ouvert la voie à des actions concrètes pour sauvegarder et promouvoir les savoirs autochtones, assurant ainsi leur transmission aux générations futures.

ANNEXE

VISITE COMMUNAUTAIRE

Les participants de l'atelier se sont déplacée pour visiter la communautés nomade de la région du Lac Tchad dans leur campement non loin du village de Djarmaye. En cette saison après les pluies et avec les inondation de l'année les communautés se sont retrouvées entre deux grands lit d'eau. C'est un endroit qui n'a pas beaucoup des pâturages donc ils étaient là depuis 3 jours et se préparer a partir dans une autres direction.

La visite a permis tout d'abord aux participants de :

- Voir la vie des Peuples Autochtones nomade au Tchad,
- De réaliser en matérialisant ce que les représentants des communautés disaient pendant l'atelier sur l'accès et la gestion des ressources naturelles y compris les ressources en eau,
- De pouvoir discuter informellement avec les femmes et les hommes membres de la communautés qui n'ont pas pu participer à l'atelier de N'Djamena sur différents sujets, dont celui des savoirs des Peuples Autochtones.

Cette visite était très importante pour les participants nationaux et internationaux ainsi que pour les communautés car cela a données la partie pratique des discussions de l'atelier et a permis de tisser un lien pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'atelier.

MEDIA

https://afpat.net/uncategorized

https://afpat.net/uncategorized

https://www.facebook.com/share/p/15XpBTbLHg/

https://www.facebook.com/AFPAT.net/posts/pfbid02LHF4QxghZX5vAHeBDevCQ1bFvJWKNdTxZS31gc6PjFQxBphCZF1ZScNXpZVxdTWCl

https://x.com/AFPAT_/status/1870400872120762682

https://x.com/AFPAT_/status/1869049597827662127

https://www.facebook.com/100063471140029/posts/pfbid0bmPcgLMzwaq6vta5MSajeZvZ687nevpya7Q52JgW2swGsCHmFU2qLQgRDKitocBYl/

LISTE DES PARTICIPANTS

Noms & Prénoms	Pays	Genre	Organisation	Participations
Adamou Amadou	Cameroun	Homme	MBOSCUDA	En personne
Diawara Bandiougou	Cameroun	Homme	UNESCO – Yaoundé	Virtuel
Pierre Magloire Abadjaka	RCA	Homme	REPALCA	En personne
Dr Nigel Thomas Crawhall	France	Homme	UNESCO – Paris	Virtuel
Parfait Dihoukamba	Congo Braza	Homme	APFDC	En personne
Ikhlef Khalissa	France	Femme	UNESCO – Paris	Virtuel
Guillaum Nsi Nguema	Gabon	Homme	REPALEAC	Virtuel
Dr Veronica Gonzalez Gonzalez	France	Femme	AFPAT	Virtuel
Diel Mochire Mwenge	RDC	Homme	PIDEP	En Personne
Hadja Boutou	Cameroun	Femme	UNESCO – Yaoundé	En personne
Beatrice CONSAGRA	Suisse	Femme	WIPO	Vituel
Aissatou Oumarou	Tchad	Femme	AFPAT	En personne
Serge Ndoubambaye	Tchad	Homme	AFPAT	En personne
Ibrahim Hamma Waziri	Tchad	Homme	AFPAT	En personne
Didja Tchari Djibrilla	Tchad	Femme	AFPAT	En personne
Abba Malloum Ibrahim	Tchad	Homme	AFPAT	En personne
Hindou Oumarou Ibrahim	Tchad	Femme	AFPAT	En personne
NADJIKONG Innocent	Tchad	Homme	Consultant	En personne
Amadou Djaouro Issa	Tchad	Homme	Sud du Tchad	En personne
Bibata Barry	Burkina	Femme	REPARE	En personne
Alhadji Sali Adam	Tchad	Homme	Sud du Tchad	En personne
Abdelkerim Adoum Bahar	Tchad	Homme	UNESCO – Tchad	En personne
Khaltouma Mal Adam	Tchad	Femme	Sud du Tchad	En personne
Alhadji Moussa Hammani	Tchad	Homme	Lac – Tchad	En personne
Haoua Ousmane	Tchad	Femme	Lac – Tchad	En personne
Oumarou Hammani	Tchad	Homme	Lac – Tchad	En personne
Farikou Alhadji Ousmane	Tchad	Homme	Chari – Baguirmi	En personne
Mamma Amadou	Tchad	Femme	Chari – Baguirmi	En personne
Abdel Aziz Oumarou	Tchad	Homme	Chari – Baguirmi	En personne

PROGRAMME DE L'ATELIER

Heures	Activités	Responsable
16 décembre 2024 **ARRIVEE DES PARTICIPANTS**		
17 décembre ***Session 1 : ouverture, objectives et les attentes de l'atelier*** ***Facilitatrice :***		
8h00 – 8h30	Arrivée et enregistrement des participants	Secrétariat AFPAT
8h30 – 9h00	Installation terminée	Secrétariat AFPAT
	Cérémonie d'ouverture	
9h00 – 10h00	- Prière d'ouverture Détenteur des savoirs - Mot de bienvenue de la Coordinatrice d'AFPAT - Mot d'ouverture de l'UNESCO - Discours d'ouverture du Ministre de l'élevage et de la production animale - Photo de famille - Media	Facilitatrice
10h00 – 10h30	Pause-café	Participants
10h30 – 11h30	- Présentation des participants et des leurs attentes - Présentation de l'objective de l'atelier - Présentation et adoption du programme	Facilitatrice
Session 2 : les savoirs et connaissances des Peuples Autochtones ***Facilitatrice :***		
11h30 – 13h00	- l'importance des connaissances et savoirs traditionnels dans la protection de la biodiversité et l'adaptation aux effets des changements climatiques et la restauration des terres (expériences du Cameroun, RCA, Congo, Gabon, RDC et Tchad) 10 min chaque pays Discussion	AFPAT
13h00 – 14h00	Pause déjeuner	Participants
14h00 – 15h30	- Présentation les résultats de l' étude sur la protection juridique des connaissances et savoirs traditionnels des peuples autochtones du Tchad - Présentation outils de propriété intellectuelle et aux documents de l'OAPI et l'OMPI pertinents à la protection des connaissances et savoirs traditionnels - Présentation sur les bonnes pratiques pour discuter des CLIP, en utilisant la coopération LINKS comme étude de cas et d'autres expériences Discussions	Consultants étude OAPI et OMPI UNESCO
15h30 – 16h00	Pause-café	Participants
Session 2 : les législations protégeant les Peuples Autochtones ***Facilitatrice :***		
16h00 – 17h30	- Présentation des 3 Conventions de RIO et les Peuples Autochtones (CCNUCC, UNCDB, CNULCD) - Les PA et les législations nationales cas de (Cameroun, RCA, Congo, Gabon, RDC et Tchad) 5 min chaque pays Discussions	AFPAT

JOUR 2		
Session 3 : l'importance sur le savoirs de protection de l'eau ***Facilitatrice :***		
9h00 – 10h30	- Récapitulative du jour 1 - Présentation de la conférence sur l'eau - Discussion sur les la gestion durable de l'eau basée sur les savoirs autochtones petit groupes de travaux 30min Report des travaux et discussions	Rapporteur UNESCO Participants
10h30 – 11h00	Pause-café	Participants
Session 4 : protection juridique des connaissances et savoirs des Peuples Autochtones ***Facilitatrice :***		
11h00 – 13h00	- Protection juridique des connaissances et savoirs des Peuples Autochtones en Afrique centrale - Travaux des groupes : Groupe de travaux sur les questions Les participants doivent travailler sur la classification des savoirs les plus importants et les plus vulnérable des PA à protéger tel que les savoir les l'agricultures, la santés, l'alimentations, la planification saisonnières, les savoirs de l'eau, la restauration des écosystèmes, les savoirs uniques des femmes autochtones etc. - Quels sont les différents savoirs des PA a protéger ? - Quels sont les différents mécanismes des protections des savoirs des Peuples Autochtones locaux, nationaux et internationaux ? - Quel étapes à suivre pour assurer le sauvegarde des savoirs des PA ? - Quels sont les partenaires à impliquer et comment les impliquer ? Rapport des groupes	AFPAT & Participants Participants
13h00 – 14h00	Pause déjeuner	Participants
14h00 – 16h00	Rapport des groupes et discussions - Groupe de travaux sur la feuille de route pour la protection juridique des connaissances et savoirs des Peuples Autochtones en Afrique centrale Rapport des groupes et discussions	Rapporteurs Groupes de travaux
16h00 – 16h30	Pause-café	Participants
16h30 – 18h00	Présentation et adoption de la feuille de route - Next steep and Way forward Clôture de l'atelier	AFPAT & UNESCO
JOUR 3		
9H00 – 18H00	- Visite de plaidoyer - Visite communautaire Discussion et finalisations	AFPAT & UNESCO Participants
JOUR 4 DEPART		